

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 septembre à dix-huit heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente août deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Claudine CHALLAND, Corinne GAMBA, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEIU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD

Excusés

avec pouvoir :

Catherine BANCEL FRANGIONE, maire-adjointe, pouvoir donné à Patrick BOUVIER
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Stéphane PONTHEIU
Véronique DOCK, maire-adjointe, pouvoir donné à Patrick MÉANT
François FERRETTI, maire-adjoint, pouvoir donné à Valérie VILLARD
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pierre BOUVIER

Excusés

sans pouvoir :

François GERENTET, conseiller municipal
Noémie BIMOS, conseillère municipale

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jean-Michel HALET a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-04 Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population doit être effectué en 2024. Il rappelle qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 9 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- de désigner un agent de la commune,
- précise que l'agent bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Le 5 septembre 2023
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

